Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_226_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Dominique PORTAL donne pouvoir à Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Vanessa GERTSCH.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2026-226

Membres en exercice : 69 Présents : 62 Absents : 7 Pouvoirs : 5

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION
VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DE LA COTISATION 2027 A LA MISSION LOCALE DE SAINT-BRIEUC ET LAMBALLE

La Mission Locale Saint-Brieuc & Lamballe assure, sur le territoire de Lamballe Terre & Mer et de Saint-

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_226_DELIB-DE

Brieuc Armor Agglomération, une mission de service public d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap, dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation, à l'autonomie et à la citoyenneté.

Reconnue par la loi du 18 décembre 2023 pour le Plein Emploi comme un opérateur du Réseau Pour l'Emploi, elle constitue un acteur incontournable de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du développement économique local.

Sur le territoire de Lamballe Terre & Mer Agglomération, la Mission Locale assure un accompagnement de proximité grâce à son implantation territoriale et à un réseau de permanences garantissant un accès au service public sur l'ensemble du bassin de vie.

Lamballe Terre & Mer contribue chaque année à son financement par le versement d'une cotisation calculée en fonction de la population du territoire. Pour l'année 2026, cette cotisation s'élève à 122 283.99 €

La Mission Locale connaît actuellement des difficultés financières résultant de facteurs à la fois structurels et conjoncturels, qui fragilisent sa trésorerie.

Dans ce contexte, Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaitent engager, avec la Mission Locale et l'ensemble de ses partenaires financeurs, un travail permettant d'identifier collectivement les mesures propres à assurer durablement son équilibre financier. Cette démarche devra notamment intégrer la recherche, par l'association, de mesures de maîtrise et d'optimisation de ses dépenses.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce travail partenarial et afin de contribuer à sécuriser à court terme la trésorerie de la Mission Locale, il est proposé de procéder, par anticipation, au versement d'une avance de 61 141.99 €, correspondant à 50 % de la cotisation versée en 2026.

Ce versement constituera un acompte sur la cotisation due par Lamballe Terre & Mer au titre de l'année 2027. Le montant définitif de la cotisation 2027, fera l'objet, le cas échéant, d'une régularisation après adoption de son montant par le Conseil communautaire.

Vu :

- L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération n°2025-245 régissant la convention de partenariat 2026-2028 entre Lamballe Terre & Mer et la Mission Locale Saint-Brieuc Lamballe

Considérant :

- Les difficultés financières actuellement rencontrées par la Mission Locale Saint-Brieuc Lamballe,
- La volonté de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc Armor Agglomération d'engager, avec la Mission Locale et l'ensemble de ses partenaires financeurs, une démarche collective visant à rechercher les conditions d'un équilibre financier durable de la structure,
- La nécessité, dans l'attente de l'aboutissement de cette démarche, de contribuer à sécuriser à court terme la trésorerie de la Mission Locale

<u>Après en avoir délibéré</u> :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement anticipé à la Mission Locale Saint-Brieuc Lamballe d'un acompte de 61 141,99 € correspondant à 50% de la cotisation 2026 versée,
- PRECISE que ce versement viendra en déduction du montant définitif de la cotisation due par Lamballe Terre & Mer au titre de l'année 2027,
- DIT que le montant de la cotisation 2027 fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation après fixation de son montant définitif,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de Lamballe Terre & Mer,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_226_DELIB-DE

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Nathalie TRAVERT-LE ROUX ne prend pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

